

# Découvertes sur les sectes & religions

Trimestriel n° 75 È 1<sup>er</sup> octobre 2007

PAF du numéro : 2,50 " - Abonnement : 10 " - Abonnement Internet : 3 "

Commission paritaire : 73373 - Reproduction interdite - Les informations et articles de presse repris dans cette publication n'engagent que leurs auteurs. Impression : Cité des associations de Marseille. Directeur de publication : Didier Pachoud



*G.E.M.P.P.I. Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu*



## P. 2. Les engagements du GEMPPPI :

Séminaire des commissions à l'Espace Ethique Méditerranéen le 24 novembre ;  
Création d'un registre des thérapeutes et des psychothérapeutes par le GEMPPPI

## P. 3 È Les rapports au temps dans l'Emprise sectaire

Résumé de la conférence du Dr Michel Monroy - colloque national « Principes de assujettissement et d'influence par des mécanismes mentaux ou Manipulation mentale : approches thérapeutique et éthique » Organisé par le GEMPPPI et la commission « Santé, éthique, Idéologies », de l'Espace Ethique Méditerranéen (EEM) - Hôpital Adultes de la Timone . Marseille, 2007

## P. 6- Revue de presse

Association Parc d'Accueil  
Biologie totale des êtres vivants  
Eglise Universelle du Royaume de Dieu  
Laïcité  
Méditation Transcendantale  
Raël  
Santé, enfance  
Scientologie  
Shinnyo-En  
Spirituel Human Yoga (HUERI)  
Sri Chinmoy  
Témoins de Jéhovah,

## P. 19 È Bibliographie

Voyage à l'intérieur de l'Opus Dei  
L'hérésie charismatique

Editeur : GEMPPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20  
gemppi@wanadoo.fr - ☎ 04 91 08 72 22 - <http://www.ifrance.com/sectes-info-gemppi/>

# **L**es engagements du GEMPPI

## **DOMAINE DE LA SANTE**

Le GEMPPI pilote depuis 2003 la commission « Santé, éthique, idéologies » de **l'Espace Ethique Méditerranéen** ([www.medethique.com](http://www.medethique.com)), à l'hôpital de La Timone (Marseille). Cette commission est composée de professionnels de la santé et des sciences humaines, de médecins, de juristes et de responsables associatifs. Elle étudie les médecines ou thérapies non conventionnelles en les soumettant à un questionnement éthique et critique au fil des demandes de **déclairement** qui lui sont adressées. Vous aussi vous pouvez adresser à cette commission en contactant le GEMPPI pour la questionner ou participer à sa réflexion.

### **Séminaire des Commissions de l'Espace Ethique Méditerranéen**

Hôpital adultes de La Timone  
264, rue St Pierre 13005 Marseille  
le samedi 24 novembre  
Thème du Jour : « Ethique et médias »

Le Dr Jean François Armogathe (psychiatre, membre du Conseil d'administration du GEMPPI) et Didier Pachoud (président du GEMPPI) présenteront l'approche de la commission « Santé, éthique, idéologies » au séminaire des commissions sous le titre : « **L'éthique, la grande absente des médias ?** »

Inscriptions à ce séminaire : 04 91 08 72 22 ou [gemppi@wanadoo.fr](mailto:gemppi@wanadoo.fr)

Le thème du Jour : « Ethique et médias » sera abordé sous les angles divers correspondants aux commissions de l'Espace Ethique Méditerranéen (Ethique et soins palliatifs, Ethique et handicap, ETC )

### **Création d'un registre des thérapeutes et psychothérapeutes par le GEMPPI**

Afin de faire face à la multiplication des offres de thérapies non homologuées scientifiquement et souvent non homologables du fait de leurs fondements « holistiques » ou spirituels et qui de ce fait attirent un nombre croissant de thérapeutes illuminés ou sectaires, le GEMPPI est en train de constituer un registre de thérapeutes et psychothérapeutes qui tout en acceptant une déontologie spécifique jouent le jeu de la transparence de leur pratique en plaçant dans leur

cabinet, dans leur centre d'activités et sur leurs plaquettes de présentation, les coordonnées du GEMPPI en invitant leur clients ou patients à contacter le GEMPPI s'ils s'interrogent sur la démarche thérapeutique, de bien-être ou de formation qu'ils ont entreprise.

Cette démarche s'inscrit en continuité du travail de réflexion qui a été engagé en 2003 et dont les conclusions avaient été présentées par le Dr Jean François Armogathe au colloque européen de la FECRIS à l'hôpital de La Timone à Marseille : « Santé et emprises sectaires » (voir bulletin « Découvertes sur les sectes et religions » n°61 du 01.04.04

## LE GEMPPI RECHERCHE

Des bénévoles désirant faire un travail de journalisme non professionnel sur médias support papier et / ou audio visuel

*Le GEMPPI est équipé pour filmer les témoignages de victimes de sectes qui souhaitent bénéficier d'un effet médiatique pour faire connaître leurs difficultés*

**Le GEMPPI est une association religieusement et politiquement neutre**

De ce fait les sectes y sont notamment décrites de la façon suivante :

Agissements, pratiques et enseignements utilisés dans des mouvements ou groupes à prétentions religieuses, thérapeutiques holistiques ou philosophiques, portant atteinte aux différentes conventions de défense des droits de l'Homme et de l'Enfant et aux lois conformes à ces Conventions et/ou exerçant des techniques manipulatoires dommageables d'emprise qui affectent l'intégrité physique et psychique, la situation économique et relationnelle de l'individu.

## LIENS et PARTENARIATS

- **Au niveau européen**, le GEMPPI est membre de la **Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (FECRIS)** - [www.fecris.org](http://www.fecris.org) - Statut d'ONG auprès du Conseil de l'Europe.
- Le GEMPPI est associé au Centre Roger Ikor - **CCMM (Centre de documentation, d'éducation et d'action Contre les Manipulations Mentales)** Paris. Tel. 01 44 64 02 40. Le GEMPPI est aussi membre du **Réseau Thématique d'Échange (RTE)** permettant un échange d'informations sur les sectes et nouvelles croyances dans les pays francophones principalement.
- Le GEMPPI est aussi membre de la **Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL)**

# **L**es rapports au temps dans l'emprise sectaire

Résumé de la communication de Michel Monroy à l'occasion du colloque national :

## ***Principes d'assujettissement et d'influence par des mécanismes mentaux ou Manipulation mentale : approches thérapeutique et éthique***

samedi 6 octobre 2007 à partir de 9h00

Espace Ethique Méditerranéen, Hôpital adultes de La Timone  
264, rue St Pierre 13005 Marseille - ([www.medethique.com](http://www.medethique.com))

Avec Jean Léon Beauvois, Françoise Chalmeau, Eric Dudoit, Pierre Le Coz, Martine Maurer, Jean Michel Monroy, Philippe Jean Parquet, Jean Luc Swertvaegher.

Les communications de ces conférenciers feront l'objet d'un numéro spécial. Nous en avons retenu ci-dessous pour ce numéro l'intervention du Dr Michel Monroy, un peu comme une invitation à considérer l'actualité présentée sous forme d'une revue de presse à la suite de cet article sous cet angle particulier des « *Rapports au temps dans l'emprise* » sectaire »

### **Les rapports au temps dans l'emprise sectaire**

Michel Monroy (Résumé de la communication)

#### **1) Le « désir de durer », paramètre important pour analyser l'emprise groupale**

En face du phénomène sectaire, on a pu chercher, comme *primum movens*, une sorte de pathologie de la croyance, ou encore un simple effet d'une domination perverse, ou encore une sidération du sens critique individuel, des effets de mimétisme groupal, ou une dérive de l'idéologie vers une exploitation des adeptes.

En méconnaissant la spécificité de la dérive sectaire, on peut réduire le sujet à ses dimensions religieuses ou délictuelles.

Un point de vue plus diachronique consistera à s'attacher par exemple au processus initiatique auquel participent les adeptes dans les groupes d'emprise, ou encore à s'attacher aux processus de construction des risques au sein de ces groupes .

Mais il semble également intéressant de revenir sur une constante qui fait presque définition : la recherche et la construction méthodique d'une **dépendance durable dans un système durable**. Comme un pari de la création d'un irréversible, d'une pérennité vraie dans un monde instable et frappé de finitude.

## 2) Dans quels domaines installer la pérennité recherchée ?

A la lumière des discours repris dans ces groupes mais aussi dans les Etats totalitaires (appuyés sur des dynamiques largement collectives, contrairement aux dictatures), il ne suffit pas d'obtenir la durée dans la seule **obéissance** ou la peur, il faut encore obtenir un **engagement** durable dans des activités, et aussi la persistance de **certitudes péremptoires**, protégées par un isolat culturel et des **ruptures** intellectuelles, affectives, économiques, et parfois physiques avec un environnement possiblement critique. Le travail de pérennisation doit aussi porter sur **le lien et la dimension affective** et pas seulement la révérence aux dirigeants, mais aussi une identification durable au groupe et à ses membres. Un processus continu d'acquisition de **connaissances** et de **pouvoirs** est essentiel pour assurer la durée des liens et du système.

## 3) A partir d'analogies : figures du fugace et du durable

Pour tenter de comprendre ce que doivent à tout prix éviter les dirigeants et les adeptes actifs des groupes d'emprise, Il semble intéressant de se pencher sur une sorte de catalogue de ce que l'on trouve de fugace, d'inconstant, de dégradé et sans lendemain, de vulnérable dans les liens interhumains et dans les organisations. A revenir sur ce qui se défait dans d'autres domaines, on comprend mieux les parades que tentent de mettre en œuvre ceux qui veulent absolument que dure la dépendance et le système.

## 4) Trois dimensions de la maîtrise du temps dans les groupes d'emprise

C'est à la fois sur le passé, le présent et l'avenir que s'installent des procédés de maîtrise du temps garantissant une allégeance durable

**L'ancrage dans un passé mythique**, observée dans les Etats totalitaires comme dans les groupes d'assujettissement n'est pas constante mais extrêmement fréquente, surtout dans les groupes importants.

La **réécriture orientée du passé** de chaque individu semble, elle, une constante. Progressivement et habilement menée, elle permettra un véritable modelage de la personnalité, des ruptures et des reniements jugés nécessaires, la prise orientée de décisions apparemment libres.

**L'envahissement du présent** est le phénomène le plus évident aux yeux des proches du nouvel adepte. Il faut occuper le terrain temporel autant que le terrain de l'activité, de l'affectivité, des connaissances. D'où une hyperactivité demandée en gage de la sincérité de l'initié.

**Les temps collectifs** de haute intensité émotionnelle sont présents dans la plupart des groupes importants. Beaucoup mieux que les événements collectifs intenses de la vie sociale (matches, concerts, meetings), ils sont sous-tendus préparés, relayés, inscrits dans la vie du groupe.

**La construction de l'horizon temporel** : il ne suffit pas de reconstruire le passé et d'en valoir le présent pour installer une dépendance durable, il faut installer une puissante dynamique de l'espoir et de la peur, et si possible en y introduisant une dimension métaphysique.

## 5) Quelques parades contre la non pérennité des systèmes

Qu'il s'agisse d'entreprises, de partis politiques, d'associations ou de groupes informels, un certain nombre de dangers de disparition d'éclatement, de dispersion les menacent. Les groupes d'emprise semblent avoir mis au point un certain nombre de parades contre ces menaces.

**Conclusion.** Toucher au temps mémorisé, au temps vécu, au temps anticipé, c'est modifier profondément l'univers de référence des personnes concernées et installer du difficilement réversible.

# R

## evue de presse

### Association Parc d'accueil

**"Mêlées célestes" à la secte?** L'Express, 19 juillet 2007. L'association Parc d'accueil dans le Calvados aurait organisé des "mêlées célestes" entre 2004 et 2005, à la fois spirituelles et sexuelles. Deux femmes responsables du mouvement ont été mises en examen pour abus de faiblesse et violences volontaires. Ce sont deux pavillons très ordinaires, l'un à Lisieux, l'autre à Moyaux, une commune du pays d'Auge. De 2004 à juin 2007, ils auraient abrité des «mêlées célestes», à la fois spirituelles et sexuelles, impliquant les adeptes d'un mouvement sectaire baptisé «Parc d'accueil». Le 27 juin, une trentaine de policiers de Caen ont mis un terme aux activités de cette association en faisant irruption dans la maison de Lisieux qui lui servait de siège. La responsable de Parc d'accueil, Françoise D., 51 ans, et son bras droit, Corinne V., 44 ans, ont été mises en examen pour abus de faiblesse et violences volontaires. Il leur est également reproché d'avoir pris part à des viols et à des agressions sexuelles. La justice les soupçonne d'avoir mis, au total, une quinzaine de personnes sous leur joug. Elles les auraient obligées à verser 400 000 euros et à accepter des coups et des relations sexuelles en groupe avec des partenaires choisis par Françoise D. Les deux femmes, qui se disent innocentes, ont été incarcérées. Au début, en 2003, Françoise D., mère de trois enfants, professeur d'anglais à la Fondation des orphelins apprentis d'Auteuil, commence par regrouper autour d'elle des femmes et des hommes,

recrutés par relations, intéressés par le «renouveau spirituel» et par le «débat interreligieux». A en croire l'accusation, cette animatrice très pieuse se serait par la suite muée en gourelle. Le credo du mouvement: «Dieu et le Saint-Esprit vous donnent tout. Donc, afin de vous purifier, vous devez donner de l'argent et des câlins.» Dans son jargon, «câlins» et «navigations» signifiaient «ébats sexuels». Selon les enquêteurs, Françoise D. se montrait à la fois maternelle et dominatrice, gentille et humiliante, et parvenait à faire perdre tout sens critique à ses adeptes, au point de les amener à accepter violences physiques et sexuelles. Tout bascule au mois de novembre 2006, quand une aide ménagère de 27 ans accepte de témoigner. Le dossier est confié à la juge d'instruction Marie Lefort. Après trois mois d'enquête et de nombreuses écoutes téléphoniques, la police finit par interpellier les responsables de la secte. Selon leur avocat, commis d'office, celles-ci seraient «abasourdies» et nient toute violence. <http://www.lexpress.fr/info/quotidien/actu.asp?id=12846>

## Biologie Totale des Etres Vivants

**Claude Sabbah à l'Université Panthéon Sorbonne à Paris le 30 juin 2007.**  
Le 30 juin dernier, Claude Sabbah, chef de file de la mouvance sectaire « Biologie Totale des Etres Vivants », a donné une conférence exceptionnelle d'une journée dans un amphithéâtre de la prestigieuse université Panthéon-Sorbonne à Paris. Devant environ 400 personnes qui avaient payé entre 125 et 145" l'entrée, il a fait l'apologie d'une psychothérapie qui prétend soigner instantanément toutes les maladies, mêmes les plus graves : cancers, SIDA, sclérose en plaques, dépressions, paralysies etc... Cet ancien médecin généraliste, retiré de l'ordre, va jusqu'à affirmer avoir soigné en une seule consultation, des malades atteints d'une sclérose en plaques ou encore d'une leucémie. Sa méthode, appelée aussi « Déprogrammation biologique » serait efficace lors de consultations téléphoniques et par transmission de pensées. La Biologie Totale de Claude Sabbah est inspirée de la « Médecine Nouvelle » du médecin allemand Ryke Geerd Hamer (interdit d'exercice de la médecine en Allemagne depuis 1986 et condamné en juillet 2004 par la cour d'appel de Chambéry à trois ans de prison pour escroquerie et complicité d'exercice illégal de la médecine). Claude Sabbah fait toute l'année du prosélytisme sur sa propre méthode lors de conférences dans toute la France ainsi qu'au Canada, en Belgique, en Suisse et au Luxembourg. Surtout, il a formé et forme encore, des milliers de thérapeutes censés mettre en œuvre la «Déprogrammation biologique» auprès de malades incurables. L'ancien généraliste répète régulièrement à ses auditeurs et élèves que les malades ne doivent pas interrompre les traitements en cours. Mais dans le même temps il fustige violemment le monde médical. Par exemple, lors de ces formations, il développe la théorie du complot fomenté par les représentants de la médecine conventionnelle qui falsifieraient les statistiques sur le cancer afin de manipuler l'opinion publique sur le succès des traitements. Il prétend aussi que les médecins et les institutions médicales trafiquent les essais cliniques des nouveaux médicaments pour faciliter leur mise sur le marché. Il assure enfin, que les connaissances scientifiques et médicales sont pour l'essentiel caduques. Selon Claude Sabbah, le patient détient lui-même le pouvoir de sa guérison, à condition qu'il accueille sans le moindre doute et sans le moindre barrage intellectuel le dogme de la Biologie Totale des Etres Vivants. Un entourage familial sceptique sur la méthode est, par ailleurs, susceptible de compromettre les chances de guérison. La Biologie Totale risque donc de provoquer chez les personnes fragilisées par la maladie une rupture du cercle familial et de conduire certains à renoncer à la médecine conventionnelle. Sciences et Avenir a publié sous la plume d'Olivier Hertel dans son numéro de septembre de nouvelles révélations sur Claude Sabbah et la Biologie Totale des Etres Vivants. Un article sur ce sujet était déjà paru dans le numéro de septembre 2005 de Sciences et Avenir. Sciences et Avenir.com, (11/07/07) diffusé par NOUVELOBS.COM, 2.07.2007

## Eglise Universelle du Royaume de Dieu (EURD)

**Brésil: la justice condamne une église évangélique à rembourser un fidèle**  
SAO PAULO, 10 sept 2007 (AFP) - La justice brésilienne a condamné pour la première fois la puissante Eglise Universelle du Royaume de Dieu, à rembourser un fidèle qui avait fait un don et l'avait ensuite regretté. Dirigée par le Brésilien Edir Macedo, l'EURD qui compte plus de 2.500 temples dans le monde et revendique plus de six millions de fidèles dans le monde (dont la moitié au Brésil) « doit rembourser mille dollars plus les intérêts depuis janvier 1999 », selon la sentence du juge publiée dans une revue juridique. Le juge a estimé que le chauffeur Luciano Rodrigo Spadacio avait été "induit en erreur sous la promesse que sa vie s'améliorerait s'il remettait l'argent à l'Eglise". Les déboires de Luciano, aujourd'hui âgé de 27 ans, ont commencé en 1999 quand il a été abordé par le pasteur Marcio qui l'a convaincu de vendre ses biens et de remettre l'argent à l'EURD. Le chauffeur a vendu son seul bien, une voiture dont il a tiré 2.600 reals et a remis la totalité de la somme au pasteur. Quelque temps après, Luciano a regretté son geste et présenté un recours en justice pour obtenir des réparations pour dommages moraux. Après avoir perdu en première instance, il a obtenu la semaine dernière que la justice ordonne le remboursement de son don "qui n'était pas spontané mais induit par la promesse de jours meilleurs". "Si la préoccupation de l'EURD était de donner une nouvelle chance à l'existence de Luciano en améliorant sa situation économique précaire, elle aurait dû lui rendre l'argent dès qu'il a eu des remords", selon le juge.

## Laïcité

### Rappel en résumé de l'intervention du GEMPPPI lors du séminaire de la Miviludes du 16.06.04 sur le thème « Laïcité et sectes »

**Droits de l'Homme et laïcité face à sectes et extrémismes religieux ou encore, démocratie contre théocratie.** Si l'on peut comprendre que les associations culturelles des religions en place, à l'époque où a été instauré le principe de laïcité des institutions (1905), aient bénéficié d'avantages fiscaux parce qu'elles avaient été dépossédées de certains de leurs biens immobiliers, il nous paraît anormal que d'autres groupes religieux puissent avoir bénéficié de ces avantages par la suite, ceux-là n'ayant pas eu les mêmes désagréments. Plus grave, ceci risque fort d'amener la France à concéder ces avantages à tous les groupes se constituant en association loi 1905 au nom de l'égalité de traitement, relativement à nos lois et avoir gain de cause, en cas de résistance des autorités françaises, devant les tribunaux européens. C'est une brèche que les sectes ne manqueront pas d'exploiter. D'autre part, la notion de « trouble à l'ordre public » est si floue qu'elle est difficilement exploitable par les autorités françaises pour refuser les avantages fiscaux afférents aux associations culturelles à un groupe considéré comme comportant des dérives sectaires. Nous pensons donc qu'il ne faudrait concéder ces avantages fiscaux à aucune autre association que celles qui l'obtinrent au départ pour les raisons évoquées ci-dessus et qu'il conviendrait de préciser, sans se perdre dans le détail, la notion de « trouble à l'ordre public » et à la rigidifier pour se prémunir des groupes connus pour être à l'origine de dérives sectaires. De plus, si l'Etat français ne « reconnaît et ne subventionne aucun culte », ces avantages fiscaux concédés aux uns, par rapport à d'autres qui ne les ont pas, peuvent être compris comme une forme de reconnaissance. L'idéal serait de les supprimer à terme et de regrouper toutes les associations quelles que soit leur objet (culturel ou non) sous le régime des associations loi 1901.



## **Questions parlementaires : salariés, laïcité, respect**

JO le : 18/09/2007. QUESTION : N'ayant jamais eu de réponse à la question écrite posée le 16 janvier 2007 lors de la précédente législature, M. Patrick Labaune prie Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de bien vouloir lui préciser si une entreprise titulaire d'un marché public, par exemple une société de nettoyage ou de restauration scolaire, doit, du fait de sa participation directe ou indirecte au service public, faire respecter par ses employés le principe de neutralité auquel est soumis tout agent de la fonction publique. En effet, s'il est interdit pour un agent public de manifester ses croyances religieuses dans le cadre du service public, le droit du travail auquel sont soumis les employés des entreprises titulaires de marchés publics n'envisage pas la question de la laïcité et de la neutralité. Par ailleurs, il n'est rien précisé à ce sujet dans le code des marchés publics. C'est pourquoi il lui demande si une collectivité publique est en droit de faire figurer au titre des modalités d'exécution d'un marché public le respect des principes de neutralité et de laïcité et de proscrire le port de signes religieux ostentatoires par les personnes chargées de sa réalisation. Il lui demande si, pour des marchés en cours qui ne spécifieraient pas ce type d'exigence, une collectivité publique pourrait néanmoins demander l'arrêt de faits ou d'actes d'employés allant à l'encontre du principe de neutralité, si l'entreprise titulaire d'un marché public devrait se plier à la demande de la collectivité et si le refus de l'entreprise pourrait constituer un motif de résiliation du marché.

## **Compromis trouvé avec les quatre lycéens sikhs de Drancy refusés en cours**

BOBIGNY, 11 sept 2007 (AFP) - Les quatre jeunes sikhs, qui recevaient un enseignement séparé au lycée de Drancy (Seine-Saint-Denis), ont accepté lundi de troquer leur sous-turban considéré comme un signe religieux ostensible contre un élément plus discret.

## **Financement par les communes d'Alsace-Moselle de la construction de lieux de culte. Question écrite n° 01693.**

JO Sénat du 30/08/2007 - M. Jean Louis Masson (Moselle) attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le fait que, à la suite des élections législatives, toutes les questions écrites qui avaient été posées sous la précédente législature et qui n'avaient pas encore obtenu de réponse ont été déclarées caduques. Il lui pose donc à nouveau la question qui avait été adressée à son prédécesseur le 26 avril 2007 et à laquelle celui-ci n'avait pas répondu. Plus précisément, il attire son attention sur le fait que la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État ne s'applique pas dans les trois départements d'Alsace-Moselle. Cette loi interdisant la participation des communes à la création de lieux de culte, il souhaiterait savoir si a contrario, on peut considérer que, en Alsace-Moselle, les communes sont habilitées à financer la construction d'une mosquée ou éventuellement de lieux de culte pour d'autres religions (Témoins de Jéhovah, Bouddhistes, Eglises pentecôtistes, etc.).

## **Mme Alliot-Marie envisage une adaptation du statut des cultes**

PARIS, 31 juil 2007 (AFP) - La ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie envisage une adaptation du statut des cultes permettant d'assouplir leur fonctionnement, sans toutefois remettre en cause la loi de 1905 sur la laïcité. Après avoir rencontré les principaux responsables des religions existant en France dans le cadre de discussions après le rapport de la commission Machelon, mise en place par son prédécesseur Nicolas Sarkozy, Mme. Alliot-Marie vient d'adresser deux propositions au Premier ministre. Il s'agira, pour la première, de "permettre l'établissement d'un flux financier" entre les associations cultuelles régies par la loi de 1905 et les associations relevant du régime de la loi de 1901. Actuellement, du fait que les associations cultuelles ne peuvent recevoir dons et legs qu'à la condition qu'ils soient "exclusivement consacrés à l'exercice du culte", elles ne peuvent en reverser tout ou partie à des associations caritatives 1901. Ainsi, une association diocésaine (1905) ne peut aider, par des dons, une association telle que le Secours catholique. La proposition ministérielle vise donc à permettre à une association 1905 de donner une partie

des dons des fidèles à une autre association 1901. La ministre va mettre en place un "groupe de travail technique pour la mise en oeuvre des propositions Machelon retenues".

*Ces dispositions sont des plus inquiétantes selon l'analyse du GEMPPI, les sectes ayant de plus en plus de façades caritatives*

## Méditation transcendantale

### Lynch, l'Elysée et la Tour de l'invincibilité

LE MONDE 03.10.07. David Lynch, le cinéaste avait commencé son après-midi en étant reçu à l'Elysée, par Nicolas Sarkozy, qui a l'a élevé au rang d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Distinction rare pour un citoyen américain. David Lynch en a profité, non pour parler 7e art avec le président de la République, mais pour tenter de le convaincre de l'aider à mettre en oeuvre un projet qui lui tient à coeur : la construction d'une "Tour de l'invincibilité" à Paris. Sans rire, le réalisateur, accompagné de son gourou français, Dominique Lemoine, président de l'association Gouvernement de la paix, a expliqué au chef de l'Etat qu'il suffisait de faire circuler des énergies positives pour oeuvrer pour la paix dans le monde. De créer des champs magnétiques pacifiques. Il a ainsi calculé qu'en installant un millier d'adeptes de ce type de méditation au centre de la France - "chiffre non laissé au hasard puisqu'il correspond à la racine carrée de 1 % de la population française" - cela permettrait de résoudre des problèmes aussi complexes que la criminalité, le chômage ou les aléas boursiers... David Lynch a proposé à M. Sarkozy "l'exclusivité" de son projet. La méthode utilisée par Gouvernement de la paix provient d'une ancienne tradition védique, "scientifiquement prouvée", promet Dominique Lemoine. David Lynch avait déjà tenté, sans aucun succès, de convaincre Jacques Chirac, il y a trois ans, du bien-fondé de ses remèdes miracles en politique. En joignant même le geste à la parole, en s'allongeant sur la moquette pour mieux expliquer à l'ancien président où passaient les énergies positives dans le corps. Cette fois-ci, plus confiant, David Lynch a laissé au chef de l'Etat un épais dossier sur son projet. "Le pays a changé et est prêt à des approches plus atypiques", pense Dominique Lemoine. Dans la foulée de sa visite à l'Elysée, Lynch a aussi voulu, sans avoir pris rendez-vous, aller serrer la main du maire de Paris. En plein Conseil de Paris, Bertrand Delanoë n'a pas reçu le cinéaste adepte de la méditation transcendantale qui arborait pourtant fièrement sa nouvelle décoration sur son veston. Au pied levé, Christophe Girard, adjoint au maire chargé de la culture, lui a fait visiter les lieux, l'a fait poser pour des photos dans les salons et n'a pas résisté à lui montrer comment fonctionnent les Vélib'. Mais le cinéaste est reparti penaud, sans avoir pu expliquer directement au maire qu'il cherchait pour sa Tour de l'invincibilité un immeuble parisien, entouré d'un jardin, pour installer ses élèves chargés de méditer pour améliorer, à terme, le sort des Français.

## IL N'Y AURA PLUS DE GUERRE, DE PAUVRETE, NI DE TERREUR

Politiken 12 août 2007, p.4.

*8.000 êtres humains en méditation « lévitante » sont assez pour combattre la misère du monde. Dans environ quatre ans la force sera en place, et ainsi l'homme aura la capacité de voler. Politiken était là quand la branche belge de l'organisation de Méditation Trancendentale en a donné un échantillon. L'homme noir pousse un grognement, et la seconde d'après, l'homme blond inspire à pleins poumons. Premier signe de vie. Pendant les cinq minutes qui sont passées depuis que les 14 journalistes se sont faufilés vers la cave, les deux hommes étaient assis en tailleur comme pétrifiés.*

Alors les premiers signes de vie se manifestent comme un mouvement impétueux dans des corps en dégel, qui commencent à défier la gravitation. Les yeux fermés, et avec les jambes croisées serrant le corps, il soulève son derrière et atterrit un petit mètre plus loin sur le

grand matelas blanc. Alors ils deviennent comme fous-furieux. Ils peuvent sauter plus haut et plus loin que la plupart. Les deux adultes sauvages bondissent sur leurs fesses avec l'homme noir dont les cheveux longs et gris tourbillonnent dans la pièce. A cet instant les deux hommes manifestent un énorme sentiment de joie et en même temps font que le monde est en meilleur état. L'organisation Maharishi le prétend, elle qui a invité la presse à la présentation de ce merveilleux milieu bondissant dans leur centre nouvellement ouvert à Bruxelles. « Je trouve ça fantastique », dit l'homme aux cheveux blancs, quand après cinq minutes d'un pénible effort il ouvre les yeux pour la première fois. Il s'appelle Tom van Asten, et, au milieu de la trentaine il a pratiqué la MT et le vol yogique pendant 13 ans. La MT pense que si l'organisation peut compter 350 Belges, ce qui correspond à la racine carrée de 1% des habitants, qui sautent sur leur derrière en même temps, leur cerveau envoie l'énergie positive à travers la Belgique et en écarte toute misère. Comme Politiken pouvait le raconter samedi dernier, l'organisation MT s'est aussi implantée au Danemark. Il y a quelques mois le gourou Bjarne Landsfeldt a acheté un très agréable domaine à 30 km de Copenhague il y a quelques mois pour 56 millions Kr., qui doit fonctionner comme le QG de l'organisation au Danemark. Retour à la cave à Bruxelles. Nous sommes avec le président belge de la MT pour la Belgique, Stijn Vanderbosch, qui parle: « Nous savons bien que c'est tout à fait nouveau pour la plupart, mais ça se fonde sur une logique simple et sur une science. L'étude du cerveau a montré qu'il surgit une activité extrêmement forte dans le cerveau quand le corps se soulève et que toutes les parties du cerveau commencent à travailler ensemble ». Dans cet état, quand le pratiquant descend au plus profond et au plus calme du niveau de pensée, il maîtrise l'ordre maximal, l'énergie, la force et la cohérence, et les pensées, qui sont envoyés à partir de ce niveau de conscience, et qui seront plus forts que toute autre chose, déclare-t-il. Même la force gravitationnelle sera réduite, si les pensées à partir de ce niveau de conscience ont envie d'un corps allégé.

Il existe des signes à partir de ce niveau de conscience, qui vont sauver le monde. Quand un nombre suffisant d'hommes, au même endroit se trouvent dans cette disposition, ils envoient un signal positif au reste du monde. Ils ont une connaissance éprouvée, affirme l'organisation Maharishi, qui se fonde sur plus de 50 démonstrations et sur 23 études scientifiques publiées dans des revues scientifiques de renom.

La plus forte preuve provient d'une période de deux mois pendant la guerre au Liban en 1983. Pendant les jours où le nombre des pratiquants de la MT était élevé, le nombre des victimes de la guerre a chuté de 76% au Liban, la criminalité et le nombre des accidents de voitures, les incendies volontaires, et différents indicateurs de déséquilibre social sont tombés en chute libre en Israël. La probabilité pour que ces facteurs aient été indépendants de la MT, était suivant un article scientifique du *Journal of Societal Behaviour and Personality* de 1 suivi de 19 zéros. En environ quatre ans l'organisation compte un effectif permanent de 8.000 pratiquants, qui exigent pour assurer la paix dans le monde et faire disparaître la pauvreté d'être assurés économiquement pour pouvoir effectuer des sauts deux fois par jour. « juste aussitôt que ce sera en place, nous verrons que le monde devient meilleur. Dans quatre ans il n'y aura plus aucune guerre, ni pauvreté ni terreur dans le monde », assure Vanderbosch.

**Des gourous veulent renvoyer les femmes au foyer**  
 24 Heures (Suisse) 20 Juillet 2007. *En 2005, le raja suisse Felix Kägi voulait raser Genève. Deux ans plus tard, son institut Maharishi veut éduquer les femmes à redécouvrir leur nature de "mères disponibles pour leur famille".* Vous vous souvenez de l'Institut Maharishi à Genève? En 2005, son raja Félix Kägi suggérait de raser Genève pour la reconstruire selon l'architecture védique. Deux ans plus tard, pas un coup de pioche n'a été donné par l'institut qui propage en Suisse romande «la sagesse védique de l'Inde ancienne» du Maharishi Mahesh Yogi, le gourou des Beatles. Mais un nouveau projet est en cours: l'éducation des femmes, et surtout des jeunes femmes. A quoi? A retrouver leur vraie nature grâce à la méditation transcendantale. Une nature de mère au foyer, inspirée par une inclination innée à nourrir, soutenir et encourager. L'institut souhaite que les filles puissent suivre leur enseignement secondaire auprès de l'Education et formation védiques pour les femmes»

dès 2008 en Suisse romande, pour un prix encore inconnu. Et affirme être reconnu par le Département de l'Instruction publique (DIP) de Genève. Mais quel rapport entre la méditation transcendante et la femme au foyer? «La méditation permet de faire l'expérience profonde de notre source de vie, ce qui éveille les qualités propres de la personne, explique Virginie Courvoisier, enseignante de méditation transcendante à l'Institut Maharishi. Une femme, peu importe sa culture, a un caractère de mère qui se rend disponible pour sa famille. «C'est la nature. Cela s'est perdu dans notre société, mais il faut que les femmes reprennent contact avec les lois de la nature.» La mère au foyer correspond à l'idéal de la «Mère du domaine du Raja de Suisse», soit l'épouse de Félix Kägi. Qui soit dit en passant n'a pas d'enfant. «Une femme sans enfants développe également des qualités maternelles, explique Virginie Courvoisier. Elle en fait profiter la société.» En promouvant ces rôles bien distincts des hommes et des femmes, l'Institut espère rendre la Suisse non seulement «idéale» mais encore «invincible». «La société sera alors dans un état de cohérence tel qu'aucune influence négative ne pourra s'infiltrer », avance Virginie Courvoisier.

## Raël

**La secte de Raël perd son procès contre un journal suisse**  
GENÈVE, 16 août 2007 (AFP) - Le quotidien suisse La Liberté a gagné le procès pour "tort moral" que lui avait intenté la secte raélienne, selon le journal. Le mouvement raélien s'était offusqué d'un article publié en 2005 par ce quotidien de Fribourg qui soulignait le message de soumission féminine promu par la secte et rappelait les positions raéliennes sur le clonage et ses relents d'eugénisme. Le Tribunal civil de l'Est vaudois a estimé que chacune de ces dérives idéologiques était effectivement prouvée par la littérature raélienne. La secte a été condamnée à payer 6.800 francs suisses de dépens. "La nécessité d'informer le public par voie de presse n'est pas en soi illicite ou répond à un intérêt prépondérant. Celui-ci passe avant le droit à l'honneur de la secte ou de ses membres", souligne le jugement cité par le journal. Le mouvement raélien ainsi que deux de ses adeptes citées dans l'article avaient porté plainte contre La Liberté. Le "guide national" pour la Suisse du mouvement raélien, M. Philippe Chabloz, a annoncé à l'agence de presse suisse ATS son intention

## Santé, enfance

**Pratique culturelle "trop prégnante": une colonie de vacances turque fermée dans les Vosges.** NANCY, 24 juil 2007 (AFP) - Une colonie de vacances organisée à Bains-les-Bains (Vosges) par une association turque de Nancy a été fermée par la préfecture en raison d'une "pratique culturelle trop prégnante". Les 96 enfants de la région nancéenne qui participaient à cette colonie ont été renvoyés dans leurs familles, conformément à un arrêté du 13 juillet par le secrétaire général de la préfecture des Vosges, a précisé Frédéric Roussel, de la direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) chargée de l'accueil collectif des mineurs. Le centre culturel turc de Nancy s'est vu refuser par l'autorité préfectorale la tenue d'une deuxième colonie, du 1er au 12 août, dans les locaux du lycée professionnel Le Chesnois qu'il louait, a ajouté M. Roussel. Une requête formée en référé par l'association nancéenne devant le tribunal administratif (TA) de Nancy a été rejetée le 18 juillet, a-t-il précisé. Les autorités avaient été alertées début juillet par le groupement de gendarmerie des Vosges auprès duquel un enfant hébergé par le centre culturel s'était plaint à deux reprises par téléphone. L'enfant avait fait état de "**contraintes physiques liées à l'obligation de s'adonner à une pratique religieuse**", selon l'ordonnance du TA. Les petits vacanciers **devaient ainsi se lever la nuit pour faire la prière**. Un contrôle diligenté par la DJS a permis de recueillir d'autres témoignages confirmant ces pratiques ainsi qu'un encadrement "à la rigueur excessive, voire disciplinaire". "Nous avons des informations qui nous donnaient à penser que les enfants étaient menacés physiquement", a expliqué M. Roussel. Dans son ordonnance, le TA a relevé "l'absence de projet éducatif et pédagogique" et relevé "le défaut d'organisation d'activités de loisirs compensé par la pratique intensive et imposée de la religion et l'enseignement de la culture

turque". "Ces pratiques portent atteinte à l'intégrité physique et mentale des mineurs confiés à l'association", avait conclu la juridiction administrative.

## Scientologie

### Cruise-sciento/un bunker contre la fin du monde

28 septembre 2007. Tom Cruise souhaite entreprendre la construction d'un bunker destiné à protéger sa famille contre la fin du monde. En effet, Cruise est prêt à investir la somme de 10 millions afin de construire son abri qui assurera la survie de sa femme et de ses enfants lorsque les Xenu, de dangereux extra-terrestres, attaqueront la Terre. Selon le magazine Star, Cruise bâtira cet abri sous sa demeure du Colorado. Est-il nécessaire de rappeler que Tom Cruise est un adepte de la scientologie, mouvement qui semble influencer grandement son comportement. <http://www.cinehoraire.ca/actualites/2023039/tom-cruise-annonce-la-fin-du-monde.html>

### L'Eglise de scientologie instrumentalise les droits de l'Homme

Communiqués de Presse de la Ligue des Droits de l'Homme. 21/09/2007. De manière occulte à travers sa « Commission des citoyens pour les droits de l'homme », l'Eglise de scientologie organise actuellement à Bruxelles une exposition sur la psychiatrie, accusée de « violer les droits de l'homme ». La Ligue des droits de l'Homme s'insurge de la confusion entretenue par les responsables de cette « Eglise » à travers ses publications, le nom de ses différents organes, ses sites Internet, affiches et autres expositions. La confusion est telle (1) que le quotidien La Libre Belgique rapporte dans son édition du 21 septembre 2007 que les propriétaires de la galerie où se déroule l'exposition pensaient traiter avec la Ligue des droits de l'Homme. Les droits de l'Homme n'appartiennent à personne, ou plutôt à tout le monde, c'est leur essence même. Ceci étant, l'Eglise de scientologie ne cherche pas à défendre les droits de l'Homme mais à faire des adeptes et à se développer. Avec des pratiques, largement documentées et dénoncées, justement contraires aux droits de l'Homme qu'elle prétend promouvoir. Une instruction est actuellement en cours en Belgique à cet égard. La presse a rapporté qu'au terme de près de dix ans d'enquête, le parquet s'apprête à requérir le renvoi de l'Eglise de scientologie devant un tribunal correctionnel. Sans empiéter sur la présomption d'innocence, il appartiendra à la chambre du conseil de décider des poursuites et, éventuellement, au tribunal de juger si les infractions sont constituées. ., cet élément conforte les critiques émises depuis longtemps. Il n'y a qu'à voir la liste des préventions retenues par le parquet : extorsion, escroquerie, exercice illégal de la médecine, non-assistance à personne en danger, violation du droit à la vie privée, etc.

(1) *La confusion est à son comble en France : comment, pour le citoyen non averti, faire la différence entre la CNCDH, Commission nationale consultative des droits de l'homme, respectable organisme public français, et la CCDH, Commission des citoyens pour les Droits de l'Homme, organe de l'Eglise de scientologie ?*

### La Scientologie plus près de son procès

La Libre Belgique 04/09/2007. Le parquet fédéral demande le renvoi au tribunal de 12 personnes et de l'"Eglise". Escroquerie, extorsion, organisation criminelle, etc., le réquisitoire est salé ! Après le dépôt d'une première plainte en 1997, le juge d'instruction bruxellois Jean-Claude Van Espen avait rendu le dossier de l'"Eglise de Scientologie" spectaculaire, en 1999, en perquisitionnant ses locaux. Cette "Eglise", souvent dite sectaire et évoquée comme telle lors des travaux de la commission parlementaire belge sur les sectes (1997), enfreignait la loi en plusieurs matières, selon ses recherches. Douze personnes physiques sont en effet dans le collimateur de la justice ainsi que deux personnes morales. Il s'agit de l'ASBL "Eglise de Scientologie de Belgique" et, voilà qui n'est pas anodin, du "Bureau des droits de l'homme de l'Eglise de Scientologie", une émanation bien plus directe encore de la "maison-mère" de cette riche multinationale. Pas anodine non plus, la collection des préventions retenues. Le parquet fédéral veut que les 14 inculpés répondent (en tout ou en partie, selon les personnes) d'extorsion, d'escroquerie, d'exercice illégal de la médecine,

d'entrave à la pratique de la médecine, de non-assistance à personne en danger, d'infractions à la loi sur le commerce (pratiques malhonnêtes, clauses contractuelles abusives), d'infractions à la loi sur le respect de la vie privée, d'association de malfaiteurs et, enfin, d'organisation criminelle. On pourrait ajouter, à ce sombre tableau, qu'une famille comportant des enfants mineurs, lors des faits, comptait parmi les plaignants. Pas question de secte, ici : pas plus le juge d'instruction que le parquet fédéral n'ont "chassé" un gourou ou des adeptes. Ils ont simplement tenu compte du droit commun, qui s'applique aux scientologues aussi. Ainsi, l'extorsion de fonds pourrait (semble-t-il, mais on en saura davantage au probable procès) par exemple être associée aux amendes que les adeptes doivent payer dans certaines circonstances ; l'escroquerie, à la vente de cours sans valeur réelle ou d'électromètres surfaits ; les infractions "vie privée" à la tenue de dossiers intimes à l'extrême sur les adeptes.

### **L'idée d'interdire la scientologie refait surface en Allemagne**

BERLIN, 16 août 2007 (AFP) - L'Allemagne, rendue vigilante par l'Histoire, s'interroge sur l'opportunité d'essayer d'interdire la scientologie, accusée par des experts et par les services de renseignement intérieur de confiner au totalitarisme. Ursula Caberta, chargée de mission à Hambourg (nord), a relancé cette idée déjà évoquée en 1996 en présentant la semaine dernière son "Livre noir de la scientologie". Selon cette femme, qui vient de prendre sous son aile la fille fugueuse de scientologues berlinois de haut rang, il y a désormais "assez de matière" pour interdire cette "psycho-organisation totalitaire" qui, pour noyauter le pouvoir fédéral, a délaissé en janvier son siège allemand en Bavière (sud) contre un bâtiment de 4.000 m<sup>2</sup> à Berlin. Depuis plus de dix ans, l'Allemagne est engagée dans un bras de fer avec l'organisation, fondée en 1954 par l'auteur de science-fiction américain Ron Hubbard. A la différence des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud ou du Venezuela, qui voient dans la scientologie une communauté religieuse, la Cour constitutionnelle allemande lui a dénié ce statut. En 1997, le gouvernement fédéral a refusé de lancer une procédure d'interdiction, faute de pouvoir prouver que la secte combat avec agressivité les fondements démocratiques du pays. Mais Bonn a placé l'organisation sous surveillance étroite en raison de ses méthodes "quasi totalitaires". A l'époque, le parti chrétien-démocrate (CDU) a exclu trois de ses membres parce qu'ils étaient scientologues. "Si l'on a décidé de suivre de près la scientologie, ce n'est pas parce que c'est une secte mais parce qu'il s'agit d'une organisation politique extrémiste", a souligné une porte-parole des renseignements intérieurs. Depuis le nazisme, l'Allemagne observe à la loupe tout mouvement flirtant aux extrêmes de l'échiquier politique. Par rapport à 1997, les renseignements intérieurs jugeaient en 2006 leurs craintes au mieux "inchangées", au pire "renforcées". Car la scientologie cherche notamment à gagner de l'"influence politique" et a, lors d'une réunion européenne le 8 avril 2006 à Bruxelles, prôné la lutte contre le "Quatrième Reich" que constitueraient les institutions de l'Union européenne, lit-on dans le rapport 2006. Son discours est "guerrier" et prosélyte. Elle dispose d'un "service secret" et exerce un "vaste contrôle" sur ses membres, au mépris de leur liberté et de leur "dignité".

## **SHINNYO-EN**

### **Paris, temple du bouddhisme japonais**

LE FIGARO / 1er octobre 2007. C'était une cérémonie bouddhiste sous-titrée « invocation pour la paix dans le monde ». Alors justement que le monde s'interroge sur le sort réservé aux centaines de moines bouddhistes arrêtés en Birmanie, cette cérémonie de Saisho, organisée en grande pompe à la Grande Arche de la Défense et retransmise dans les temples d'une vingtaine de pays, aurait pu tourner à une démonstration de soutien à la « révolution safran ». C'était sans compter sur la diversité et la complexité des courants bouddhistes et la très grande retenue de leurs dignitaires. Fondé par le moine Shinjo Ito en 1938, Shinnyo-En est un courant du bouddhisme ésotérique japonais, officiellement reconnu

en tant qu'ordre indépendant par les autorités nippones en 1953. Il revendique 850 000 membres actifs à travers le monde et s'est implanté en France en 1985, par l'ouverture d'un temple à Paris, d'abord dans le XVI<sup>e</sup>, puis dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement. Un autre temple s'est ouvert dans un château d'Indre-et-Loire. La France compterait près de 1 500 pratiquants. Rien n'est trop beau pour Bouddha et l'ordre n'a pas lésiné sur les moyens (2 millions d'euros) pour offrir à ses invités et à ses adeptes une inoubliable première européenne de la cérémonie de Saisho Shinso Ito, fille du fondateur du courant, est la première femme à parvenir au rang de chef suprême d'un ordre traditionnel en onze siècles d'existence du bouddhisme japonais. Selon ses responsables, Shinnyo-En est financé exclusivement par les dons personnels des fidèles.

## Spiritual Human Yoga Yoga - ex HUE

**Le maître fondateur de l'école Spiritual human yoga condamné à Bruxelles**  
 LE SOIR jeudi 20/04/2006. Luong Minh Dang, « médecin » illégal. L'énergie universelle n'aura pas suffi pour sauver Maître Dang des foudres de la justice. Hier, le fondateur de l'école Spiritual human yoga (SHY) a été condamné à 4 ans de prison avec un sursis pour la moitié. Les faits sont qualifiés de faux, d'escroquerie, d'usage illégal de la médecine et d'association de malfaiteurs. La même peine a été octroyée à la trésorière de l'association belge de SHY. Au départ de cette affaire, les soins prodigués à un enfant atteint d'une maladie incurable. L'enfant aurait été détourné de la médecine classique pour être livrés aux méthodes prônées par Me Dang, 63 ans. Plainte son est suivie. L'instruction menée sur Luong Minh Dang a permis de révéler une série d'infractions qui se sont étalées de 1994 à 1999. Lors de ses nombreux séminaires, l'homme dressait un tableau surréaliste de notre environnement. Il évoquait une gigantesque éclipse qui ferait évaporer toute l'eau de la terre et qui plongerait la planète dans un gros nuage noir pendant trois jours. Et il promettait à ses adeptes de son sortir. Il leur garantissait aussi santé et prospérité. Me Dang n'hésitait pas à prodiguer des conseils en matière économique, domaine dans lequel il n'a aucune compétence. En matière de santé, ses cours parlaient en termes de diagnostic, de traitement, de soulager la douleur, de soigner et s'appliquaient à tous les maux, y compris les plus graves : cancer, sida, maladies cardiovasculaires. Pour le tribunal c'est de l'exercice illégal de la médecine. Pour convaincre, il arborait ses diplômes. Des faux, a conclu le tribunal. L'université dont il se dit diplômé n'existe pas. Pas de formation médicale, en tout cas. Me Dang est aussi condamné pour escroquerie. Cela vise le système de formations mis en place : gratuites au départ, puis de plus en plus chères. Avec des gains importants pour lui et un faux discours sur la redistribution de l'argent. Enfin, l'association de malfaiteurs a été retenue parce que le tribunal estime que la structure mise en place visait à flouer les gens. Outre sa condamnation à 4 ans, dont 2 de prison ferme, Me Dang écope d'une amende de 10.000 euros et la juge de Lamine de Bex a prononcé son arrestation immédiate. Le « guérisseur » était absent au procès. excusé par un certificat médical.

**Mort de Maître DANG,** *le fondateur de Spiritual Human Yoga est décédé le 12 août en Australie.* BREF RAPPEL : en avril 2006 le fondateur de l'école Spiritual human yoga (SHY) a été condamné par la justice belge. Son organisation fut répertoriée dans le rapport parlementaire de 1995 (les sectes en France) sous le nom de "Energie humaine et Universelle (HUE France)". En 2002, le tribunal correctionnel de Montpellier avait condamné le responsable français de HUE à à trois mois de prison ferme pour "exercice illégal de la médecine".

## Sri Chinmoy

### Sri Chinmoy, prix nobel de la Paix ?

20 MINUTES / 27.09.2007. Le Gourou Sri Chinmoy a reçu un soutien inattendu à sa cause, l'harmonie universelle. Cinquante et un parlementaires islandais auraient proposé sa candidature au prix Nobel de la Paix 2007, faisant état de son long combat pour l'amitié entre les peuples. Le mouvement initié par Sri Chinmoy est considéré par l'Assemblée nationale française comme une secte. Sa méthode pour stimuler l'entraide entre les peuples et libérer les capacités illimitées de l'être humain repose essentiellement sur l'élaboration de records. Le dernier en date ? La réalisation du plus grand crayon de papier du monde, le 3 septembre.

## Témoins de Jéhovah

**CANAL PLUS / "LUNDI INVESTIGATION"**  
DOCUMENT EXCEPTIONNEL DIFFUSE LUNDI 8 OCTOBRE A 20H50.  
Chiffre à peine croyable : en France, 80 000 enfants seraient en danger dans des sectes. C'est un numéro exceptionnel de Jeudi Investigation que CANAL+ a proposé le 8 octobre 2007, en première partie de soirée. Près de 50000 enfants seraient concernés au sein des *Témoins de Jéhovah*. Au cours de notre enquête, nous avons également découvert des affaires présumées de pédophilies qui n'auraient pas été signalées aux autorités et seraient gérées par des comités de justice interne. Là encore, les victimes, mineurs à l'époque, racontent ce qu'elles ont subi mais fait nouveau, d'anciens responsables des Témoins de Jéhovah en France et aux Etats-Unis expliquent comment la hiérarchie des Témoins de Jéhovah leur aurait demandé de ne pas parler de ces affaires.

**Avez-vous vu le petit Elyan ? DISPARITION 27/09/07.** C'est une histoire que RTL vous révèle. Elyan, 5 ans, scolarisé à Paris, est porté disparu depuis le 1er août dernier. Ses parents sont séparés. Sa mère, qui habite à Paris, accuse son mari de l'avoir enlevé, profitant des vacances pour quitter la France. L'inquiétude est d'autant plus grande que le père de l'enfant aurait été embrigadé par les Témoins de Jéhovah. Le petit garçon se trouverait aux Maldives ou au Sri Lanka. Sa photo sera largement diffusée pour que des touristes puissent éventuellement le reconnaître. Ce qui inquiète l'avocat de la mère : "Aujourd'hui, l'inquiétude reste immense, parce que nous ne savons pas jusqu'où cet homme peut déraiser. Il est parti avec l'idée que ce petit garçon ne reverrait plus jamais sa mère", explique maître Alexandre Varaut. <http://www.rtl.fr/info/article.asp?dclid=565383>

**Congrès des témoins de Jéhovah et transfusion sanguine sur fond de drame humain.** LA VIE RURALE . QUÉBEC . 29 Juin 2007. C'est au Colisée de Québec que se déroule cette fin de semaine le congrès annuel des témoins de Jéhovah. 7000 témoins sont attendus sur fond de protestation d'ex-témoins de Jéhovah. Les protestataires étaient là à l'invitation de Jonathan Lavoie, frère d'un témoin de Jéhovah, Jean-Claude Lavoie, qui est mort en décembre 2006, à 26 ans, après avoir refusé une transfusion sanguine. Ses médecins le lui avaient vivement conseillé d'accepter une transfusion pour le sauver. Ce dernier souffrait alors d'une tumeur à l'intestin et la transfusion aurait pu lui sauver la vie. Jonathan, lui-même un ex-témoin de Jéhovah, a affirmé à Radio-Canada : « Ce que je demande dans le fond au gouvernement, c'est de laisser les médecins agir, que ce soit les médecins qui prennent la décision et non pas la religion ». Actuellement la loi ne permet pas de transfuser une personne adulte contre son gré. Il y a toutefois jurisprudence pour les mineurs, enfants de témoins de Jéhovah. Les médecins n'ont pas à demander l'autorisation des parents ou du jeune patient pour le transfuser si cela s'avère nécessaire. Jonathan a



lancé une pétition sur Internet afin que nos gouvernements rendent le refus de traitement pour des raisons religieuses illégal.

## **Pourquoi les témoins refusent-ils les transfusions sanguines ?**

Voici un élément de réponse tiré d'un forum yahoo sur les religions et la spiritualité. L'auteur est **frederiquevb**

<http://qc.answers.yahoo.com/question/index.php?qid=20070529042814AA2xV9Q> :

« Les Témoins de Jéhovah fondent leur point de vue sur l'utilisation du sang sur les versets de la Bible suivants : (Lévitique 17:13, 14) « Quant à tout homme d'entre les fils d'Israël ou à tout résident étranger qui réside comme étranger au milieu de vous, qui prend à la chasse une bête sauvage ou un oiseau qui se mange, celui-là devra alors en verser le sang et le couvrir de poussière. Car l'âme de toute sorte de chair est son sang par l'âme [qui est] en lui. Voilà pourquoi j'ai dit aux fils d'Israël : %\Vous ne devez manger le sang d'aucune sorte de chair, car l'âme de toute sorte de chair est son sang. Quiconque le mangera sera retranché. » - (Actes d'Apôtres 15:22-29) « Car l'esprit saint et nous-mêmes avons jugé bon de ne pas vous ajouter d'autre fardeau, si ce n'est ces choses-ci qui sont nécessaires : vous abstenir des choses qui ont été sacrifiées aux idoles, et du sang, et de ce qui est étouffé, et de la fornication. » - (Actes d'Apôtres 21:25) « Quant aux croyants d'entre les nations, nous avons pris notre décision et nous [l]avons envoyée : ils doivent se garder de ce qui est sacrifié aux idoles ainsi que du sang, et de ce qui est étouffé, et de la fornication. » - Suivant leur compréhension de ces principes bibliques, ils refusent non seulement la consommation d'aliments contenant du sang humain ou animal, mais encore toute utilisation thérapeutique de sang allogénique total, de plasma, de concentrés globulaires, plaquettaires, leucocytaires. Ils s'opposent également à la collecte anticipée de leur sang pour une utilisation différée. En revanche, suite à des directives de leur mouvement sur ces points, nombre de Témoins de Jéhovah acceptent la transfusion de sang autologue au cours de procédures telles que l'hémodilution ou la récupération per- ou postopératoire du sang. La décision concernant l'utilisation de certains produits de fractionnement du plasma (albumine, immunoglobulines, antithrombine, facteurs de coagulation...) reste à la conscience de chacun individuellement. » (*Traduction des Témoins de Jéhovah*) *Les Témoins de Jéhovah semblent complètement ignorer certains passages du Nouveau Testament, I Corinthiens 8, par exemple, rendant caduque leur interprétation biblique contre le l'absorption de sang*

## **Autre éléments de réponse tiré de**

[http://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah\\_et\\_transfusion\\_sanguine](http://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah_et_transfusion_sanguine) :

**Un coût élevé en vie humaine.** Depuis 1945, date de la première mention de l'interdiction des transfusions sanguines, jusqu'à nos jours, de nombreux Témoins de Jéhovah se sont retrouvés confrontés à une situation médicale où les transfusions sanguines sont la seule solution thérapeutique possible. Rien qu'en France, en 1999, un médecin rapportait dans le journal *Le Monde* que les dirigeants Témoins de Jéhovah reconnaissaient auprès de la communauté médicale 15 cas de Témoins de Jéhovah n'ayant pas d'alternative aux transfusions sanguines par an[6]. Si l'on se base sur ce chiffre et qu'on l'étend au monde entier, en considérant artificiellement que les conditions médicales sont les mêmes partout dans le monde, on arriverait donc en 1999 à un chiffre de 750 Témoins de Jéhovah ayant un besoin vital de transfusions sanguines par an, en se basant sur les chiffres même de leurs dirigeants. De plus, une étude clinique réalisée aux États-Unis de janvier 1988 à décembre 1999 lors de laquelle a été examiné le risque de décès au cours de l'accouchement des femmes Témoins de Jéhovah a révélé que le taux de mortalité de ces mères était presque 44 fois supérieur à celui de la population Américaine en générale et ceci malgré le recours à des « cell-saver » (dispositifs qui collectent et réutilisent le sang du patient)[7].» Pour qui

ne est pas témoin de Jéhovah, refuser une transfusion qui pourrait vous sauver la vie est stupide. Même si il existe des alternatives, elles ne sont pas parfaites et parfois sont même dérivées de milliers de transfusions. Tout dogme religieux qui nuit à la santé est anachronique. Le refus de transfusion, datant seulement de 1945, de la part des témoins de Jéhovah ne se base sur aucune logique mais sur une interprétation erronée d'un texte (la Bible) écrit alors que la transfusion sanguine n'existait pas. Nous sommes donc ici au niveau de l'interprétation d'un livre sacré, commun à plusieurs religions, et qui n'est pas compris de la même manière par les catholiques, anglicans orthodoxes Etc. Mais si quelqu'un, comme Jean-Claude Lavoie, un adulte sain d'esprit, sachant que sans transfusion il va mourir et, malgré tout, la refuse, pourquoi lui enlèverait-on ce droit? Le idéal pour moi est de dénoncer la bêtise, comme Jonathan le fait, contre les dogmes stupides des religions et des sectes. Pour plus d'informations :

Site pétition en ligne de Jonathan Lavoie : <http://www.primovivere.org/>

Blog sur la question : <http://laiciste.over-blog.com/article-10690910.html>

Site officiel des témoins de Jéhovah : <http://www.watchtower.org/>

# Bibliographie

## Voyage à l'intérieur de l'Opus Dei

*Le livre d'une ex-fidèle, paru ce jeudi, décrit les coulisses de cette organisation catholique très conservatrice. Et dérange son goût du secret.*

L'EXPRESS / jeudi 4 octobre 2007 - Claire Chartier.  
Pas une image pieuse, pas un crucifix qui traîne: rien, dans le salon jonché de jouets, ne laisse deviner le passé de sa propriétaire. Et pourtant. Véronique Duborgel, 45 ans, neuf enfants et un ex-mari, a passé treize ans (1983-1996) à l'Opus Dei, l'une des institutions les plus conservatrices et les plus secrètes du monde catholique. Treize ans de trop. Cette femme fluette et souriante, assistante maternelle de profession, livre aujourd'hui un témoignage unique - Dans l'enfer de l'Opus Dei, Albin Michel - où elle dépeint une organisation insensible, misogyne et sectaire.

Genève, début des années 1980. Véronique, 20 ans, étudiante en géographie, croit trouver sa boussole en la personne d'un prof de maths avec lequel elle se fiance. Il est de l'Opus, elle l'ignore. Un jeune homme croisé à la messe invite le couple à dîner. "J'étais la seule femme, raconte-t-elle. La discussion est venue sur l'OEuvre, mais personne n'a semblé particulièrement connaître le sujet." Elle apprendra plus tard que tous les convives appartenaient à l'organisation.

A la demande de son futur époux, Véronique fréquente un centre culturel pour jeunes filles, à Genève, puis suit des cours de doctrine. Ce n'est qu'en 1983, au cours d'un voyage à Rome - en réalité l'Univ, le rassemblement annuel des "opusiens" - qu'elle entend ouvertement parler de l'institution. "Tout le monde est très sympathique, une fille se lie avec vous, vous lui faites des confidences. Très vite, on ne vous parle plus que d'appel à la sainteté. Je me suis dit: pourquoi pas?"

La jeune femme rédige sa lettre de candidature et intègre l'Opus comme surnuméraire, l'échelon le moins contraignant. Elle doit tout de même prier et méditer quarante minutes par jour, se rendre à une discussion hebdomadaire et s'entretenir tous les quinze jours avec une directrice spirituelle imposée... "J'avais beau répéter que je n'étais pas sûre de ma vocation, ma directrice me répondait: si tu as des doutes, c'est que tu as la foi!"

Pour avoir croisé les jambes à la messe, Véronique découvre la "correction fraternelle": un membre dénonce la fautive à la directrice spirituelle, qui charge ce même membre ou une tierce personne de réprimander la coupable. Laquelle doit remercier sa soeur de l'avoir "amicalement" tancée. Enfin, celle qui a été chargée du rappel à l'ordre remercie à son tour la directrice de l'avoir choisie. "L'Opus ne m'empêchait pas de partir, mais je ne me sentais pas assez forte", reconnaît Véronique Duborgel. Il suffisait d'attendre.

**1000 membres en France**

Le récit d'une "femme en souffrance" qui refait l'histoire "à sa façon". C'est ainsi que l'Opus Dei qualifie le livre de Véronique Duborgel. Quelques jours avant sa publication, l'organisation ultracatholique, fondée en 1928 par le prêtre espagnol José Maria Escriva de Balaguer, a tout de même pris soin d'organiser une rencontre avec des journalistes. Au menu: le cinquième anniversaire de la canonisation de son fondateur, mais aussi une réponse au brûlot à venir. L'institution compte 85 000 membres dans le monde - un millier en France - dont une faible proportion de prêtres (1 900). Les laïques, majoritairement issus de l'élite intellectuelle, sont à 75% surnuméraires - mariés et investis dans la vie active - et à 25% numéraires - célibataires, voués totalement à l'OEuvre. Depuis Da Vinci code, où elle est dépeinte comme une confrérie de tueurs en robe de bure, l'organisation multiplie les "journées portes ouvertes".

*Retrouvez les premières pages du livre de Véronique Duborgel sur L'EXPRESS livres. Et pourtant. Véronique Duborgel, 45 ans, neuf enfants et un ex-mari, a passé treize ans (1983-1996) à l'Opus Dei, l'une des institutions les plus conservatrices et les plus secrètes du monde catholique. Treize ans de trop. Cette femme fluette et souriante, assistante maternelle de profession, livre aujourd'hui un témoignage unique - Dans l'enfer de l'Opus Dei, Albin Michel - où elle dépeint une organisation insensible, misogyne et sectaire.*

## **"L'HERESIE CHARISMATIQUE"**

GOLIAS (Mensuel - Tél 04 78 03 87 47)  
N°114 / MAI - JUIN 2007

Dossier consacré à **Nombreux articles : Béatitudes - nébuleuse Ephraïm/Thérapeutes chrétiens, etc.**



Groupe d'Étude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'individu

**Informations, avis, aide aux victimes et personnes confrontées aux sectes, conférences, débats, centre de documentation, publications spécialisées, cercles de réflexion ouverts**

**Depuis 1988, le GEMPPI œuvre avec le soutien de conseillers pluridisciplinaires et un réseau d'organisations.** Chaque année, plus de 1200 particuliers, des familles, des organismes publics et privés, des étudiants, des journalistes, des chaînes de TV, ETC... bénéficient de notre travail. Par les informations que nous diffusons aux travers des médias, notre revue trimestrielle, notre centre de documentation, des conférences, les renseignements et avis que nous proposons aux particuliers, les séances de formation ou de sensibilisation que nous tenons dans les entreprises, écoles, lycées, universités et administrations, nous concourons à endiguer les multiples problèmes d'ordre public, de misères et souffrances humaines et les drames familiaux qui résultent de l'action des sectes, des thérapeutes holistiques déviants et des manipulateurs indéclicats.

## **ABONNEMENT ET/OU ADHESION**

*Pour que nous puissions continuer à publier notre bulletin trimestriel et afin que notre action soit représentative et que nos avis soient pris en considération à tous les niveaux, il est essentiel que vous persévériez dans votre engagement à nos côtés. Par avance, nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre action.*

## **ABONNEMENT A NOTRE BULLETIN TRIMESTRIEL**

« **Découvertes sur les sectes et religions** » (de 20 à 32 pages selon les numéros) contre une participation (frais de port inclus) de 10 " (sur support papier) ou 3 " par Internet.

## **ADHESION AU GEMPPI**

Votre adhésion, même symbolique au GEMPPI est un moyen efficace de soutenir, pérenniser et donner du poids aux avis et actions du GEMPPI.

- Bienfaiteur : à partir de 30 "
- Soutien : à partir de 16 " -
- Sympathisant : à partir de 3 " .
- Membre actif : 10 " (prendre contact avec nous au préalable, possibilité de participer à nos activités)

Chèques à libeller à l'ordre de « GEMPPI »

**GEMPPI**  
**BP 30095**  
**13192 Marseille Cedex 20**  
gempipi@wanadoo.fr - ☎ 04 91 08 72 22 -